



Viol : pourquoi déposer plainte, ou comment l'avocat peut soutenir la plainte de la victime ?

Fiche pratique publié le 21/11/2016, vu 1372 fois, Auteur : [Maître DURRIEU DIEBOLT](#)

Nombre de victimes de viol ne déposent pas plainte (seulement 8% le font et 1% des agresseurs sont condamnés). Les raisons alléguées par les victimes qui craignent de déposer plainte sont récurrentes : la culpabilité, la volonté de préserver les proches ou la crainte de représailles (dans 80% des cas, les viols sont commis par des proches) ou le manque de preuve et l'absence de souvenirs précis. Pourtant déposer plainte peut s'avérer bénéfique et l'Avocat est présent pour soutenir la victime.